

Délibération

Réunion du bureau syndical du 03 juillet 2019
Délibération n°2019-10

Subvention exceptionnelle à l'AURAN – Programme Partenarial 2019

Date de la convocation : 26 juin 2019
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre de Conseillers en exercice : 25

Président de séance : Johanna ROLLAND

Présents : 13 Elus

Sylvie CAUCHIE – Marc DENIS – Gérard DRENO – Philippe EUZENAT – Pascale HAMEAU
– Sylvain LEFEUVRE – Yvon LERAT – Rémy NICOLEAU – Pascal PRAS – Johanna
ROLLAND – Fabrice ROUSSEL - David SAMZUN – Alain VEY

Absents et représentés : 0

Absents et excusés : 12 Elus

Bertrand AFFILE – Martin ARNOUT – Jean-Luc BESNIER – Christian COUTURIER – Joël
GEFFROY – Hervé GRELARD – Franck HERVY – Alain MICHELOT – Mireille PERNOT –
Alain ROBERT – Jean-Louis THAUVIN – Marcel VERGER

Délibération

Réunion du bureau syndical du 03 juillet 2019

Délibération n°2019-10

Subvention exceptionnelle à l'AURAN – Programme Partenarial 2019

Johanna Rolland, Présidente

Expose

Par délibération n° 2017-24 en date du 27 décembre 2017, le pôle métropolitain a conclu avec l'Agence d'Urbanisme de la région nantaise, une convention pluriannuelle d'objectifs couvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Dans le cadre de cette convention et en application du Programme Partenarial voté chaque année par le conseil d'administration de l'Auran, le pôle métropolitain apporte son soutien financier à la mise en œuvre des actions menées par l'agence.

L'agence, en application de son programme partenarial cadre 2018-2019-2020, accompagne le pôle pour la mise en œuvre de son plan d'actions 2017-2020 et notamment sur les études relatives aux conditions de mise en œuvre d'alternatives à la voiture solo sur les déplacements entre Nantes Métropole et les intercommunalités voisines (Erdre et Gesvres, Estuaire et Sillon, Pays de Blain....).

En 2017, L'agence a lancé une étude sur l'ensemble des principales voiries d'accès à la métropole nantaise et a poursuivi en 2018 par la conception d'une méthodologie d'analyse et de conception de scénarios de mobilités sur l'axe RN 137.

Cette méthodologie sera développée, en 2019, sur l'axe de la RN 165 et par ailleurs l'AURAN sera étroitement associée à la définition des expérimentations engagées par la Métropole Nantaise avec le Pôle métropolitain dans le cadre du programme Ville de Demain sur plusieurs axes dont la RN 137 et la prairie de mauves.

Afin de couvrir les dépenses engagées par l'Agence sur les années 2017, 2018 et de pouvoir mener toutes les études nécessaires d'ici la fin d'année 2019, un soutien exceptionnel à la mise en œuvre de ce volet programme partenarial est requis et prendra la forme d'une attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 52 500 €.

Délibération

Réunion du bureau syndical du 03 juillet 2019

Délibération n°2019-10

Subvention exceptionnelle à l'AURAN – Programme Partenarial 2019

Après en avoir délibéré, le comité syndical, dûment convoqué :

- APPROUVE le versement à l'Auran d'une subvention exceptionnelle de 52 500 € au titre du budget 2019
- AUTORISE Madame la Présidente du Pôle métropolitain à prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer l'exécution de la présente délibération.

A L'UNANIMITE

Nantes, le 03 juillet 2019



A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Rolland".

Johanna ROLLAND
Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : POLE METROPOLITAIN NANTES ST NAZAIRE

Utilisateur : MOULINIE Claire

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2019_10_DEL_BUR
Date de la décision:	2019-07-03 00:00:00+02
Objet:	Bureau du 3 juillet 2019 : Délibération 2019-10 : subvention exceptionnelle AURAN programme partenarial 2019
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.5.5 - Subventions accordées aux autres personnes morales de droit privé (associations...)
Identifiant unique:	044-200035335-20190703-2019_10_DEL_BUR-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
044-200035335-20190703-2019_10_DEL_BUR-DE-1-1_0.xml	text/xml	985
<i>nom de original:</i>		
2019 07 03 BUREAU delib 2019-10 subvention AURAN.pdf	application/pdf	84658
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-044-200035335-20190703-2019_10_DEL_BUR-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	84658

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 juillet 2019 à 17h01min49s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 juillet 2019 à 17h01min49s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 juillet 2019 à 17h01min52s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 juillet 2019 à 17h02min59s	Reçu par le MI le 2019-07-18

